VISALE.FR
CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

ActionLogement

Visale, la caution qui (r)assure !

Le dispositif de cautionnement gratuit financé par Action Logement

Innovant, Visale est un contrat de cautionnement dématérialisé entièrement gratuit qui couvre le paiement du loyer et des charges en cas d'impayé, dans la limite de 36 mensualités.

Visale garantit les revenus locatifs des bailleurs qui acceptent de loger des jeunes de moins de 30 ans ou des candidats locataires de plus de 30 ans dans les 6 premiers mois de leur embauche (hors CDI confirmé) ou de leur mutation.

VISALE.FR

CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

... VISALE.FR
CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

VISALE.FR

CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

Visale permet à un candidat à la location de bénéficier gratuitement d'un cautionnement délivré par Action Logement lors de la signature d'un bail d'habitation avec un propriétaire ou une agence immobilière. Avec Visale, un accès au logement facilité !

Visale, pour qui ?

- Jeune de 30 ans au plus, quelle que soit sa situation.
- Salarié du secteur privé de plus de 30 ans (ou titulaire d'une promesse d'embauche) en mobilité professionnelle entrant dans un logement du parc privé :
  - au plus tard dans les 6 mois suivant son entrée dans l'emploi (notamment CDD, Intérim, contrats aidés, CDI période d'essai), à l'exception des CDI confirmés.
  - au plus tard dans les 6 mois suivant sa mutation professionnelle.
- Tout ménage entrant dans un logement du parc privé via un organisme d'intermédiation locative agréé par l'Association pour l'Accès aux Garanties Locatives (APAGL).

Visale, pour quel logement ?

- Bail nu ou meublé, conforme à la loi 89-462 du 6 juillet 1989.
- Résidence principale du locataire.
- Logement du parc locatif privé appartenant à un bailleur personne physique ou morale, autre que les organismes d'HLM et les SEM de construction et de gestion de logement sociaux.
- Pour les étudiants ou alternants : Logements conventionnés APL, logements-foyer, logements en résidence universitaire ou étudiante conventionnés ou non.

Visale pour quel loyer ?

- Loyer garanti à hauteur de 50% des ressources déclarées par le ménage locataire.
- Pour les étudiants ou alternants : loyer maximum de 600 € sans justification de ressources (800€ en Ile de France).
- Loyer, charges comprises, ne dépassant pas :
  - 1 500 € dans Paris intramuros ;
  - 1 300 € sur le reste du territoire.

Visale, quels avantages ?

- Une **caution gratuite**.
- Un accès au logement facilité.
- Un accès en ligne **simple, rapide et sécurisé.**
- Une **garantie couvrant toute la durée d'occupation** jusqu'à 36 mensualités (9 pour le parc conventionné).
- Une caution offrant une **sécurité réelle et pérenne**, plus simple qu'une caution personne physique.
- Une réactivité et une gestion de l'ensemble des démarches de recouvrement.
- Un dispositif exclusif de toute autre caution ou garantie.

Modalités d'obtention

Les démarches doivent être effectuées avant la signature du bail directement sur le site www.visale.fr.

Le locataire doit disposer d'un visa en cours de validité délivré en ligne par Action logement, certifiant ainsi son éligibilité au dispositif (obtention sous 2 jours ouvrés en cas de dossier complet et conforme).

Le bailleur doit valider son contrat de cautionnement en ligne sur la base du visa certifié que lui présente le futur locataire. L'adhésion s'effectue en moins de 15 min, sans pièce justificative à fournir. En acceptant les conditions de garantie, il obtient son acte de cautionnement.

Pour en savoir plus

www.visale.fr